

MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 13 AOÛT 2025

APPORTÉE À LA VERSION MODIFIÉE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉE DU 28 JUILLET 2025, MODIFIANT LE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 26 JUIN 2025

à l'égard du fonds suivant :

Mandat privé d'actifs réels Sun Life
(titres des séries A, F, I et O)

(le « **Fonds** »)

La version modifiée du prospectus simplifié datée du 28 juillet 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 26 juin 2025 (le « **prospectus simplifié** ») relatif au placement de titres du Fonds est modifiée par les présentes de la façon indiquée ci-après.

À moins qu'ils ne soient par ailleurs expressément définis, les termes importants utilisés dans la présente modification (la « **modification** ») ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié. Tous les numéros de page correspondent à la numérotation des pages dans le prospectus simplifié.

Introduction :

Avec prise d'effet après la fermeture des bureaux le 14 octobre 2025 ou vers cette date (la « **période de mise en œuvre** ») :

- a) Lazard Asset Management (Canada), Inc. et Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée cesseront d'exercer les fonctions de sous-conseillers du Fonds;
- b) Cohen & Steers Capital Management, Inc. sera nommée à titre de sous-conseiller afin de gérer le volet infrastructures du Fonds;
- c) Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de gestionnaire de portefeuille, gèrera les volets ressources naturelles et/ou marchandises du Fonds;

(collectivement, les « **remplacements de sous-conseillers** »);
- d) des modifications aux stratégies de placement du Fonds seront adoptées (la « **modification des stratégies de placement** »).

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié avec prise d'effet à la période de mise en œuvre afin de rendre compte des remplacements de sous-conseillers et de la modification des stratégies de placement.

Modifications techniques apportées au prospectus simplifié :

1. Remplacements de sous-conseillers

Avec prise d'effet à la période de mise en œuvre, le prospectus simplifié est modifié comme suit pour tenir compte des remplacements de sous-conseillers :

- a) Le nouveau paragraphe qui suit est ajouté à la sous-rubrique « **Sous-conseillers** », à la page 11 du prospectus simplifié, directement sous le paragraphe portant sur « **Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée** » :

« Cohen & Steers Capital Management, Inc. (« Cohen & Steers »)

Cohen & Steers agit à titre de sous-conseiller du gestionnaire à l'égard d'une partie du portefeuille de placements du Mandat privé d'actifs réels Sun Life, aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre le gestionnaire et Cohen & Steers.

Cohen & Steers est une société inscrite comme conseiller en placement auprès de la SEC (États-Unis) créée en 1986. Ses clients sont notamment des caisses de retraite, des fonds de dotation et des sociétés d'investissement. Cohen & Steers est une filiale en propriété exclusive de Cohen & Steers, Inc., une société cotée en bourse dont les actions ordinaires sont inscrites à la cote du New York Stock Exchange sous le symbole « CNS ». Au 31 mars 2025, Cohen & Steers gère des actifs d'une valeur d'environ 87,6 milliards de dollars américains. Le siège de Cohen & Steers est situé à New York, New York (États-Unis). Cohen & Steers n'est pas membre du groupe du gestionnaire.

Sous réserve du respect de la législation en valeurs mobilières applicable, la convention conclue avec Cohen & Steers peut être résiliée au moyen de la remise d'un préavis écrit de 60 jours par l'une ou l'autre des parties. La convention peut également être résiliée plus tôt si certains événements précis se produisent, par exemple, la faillite ou l'insolvabilité du sous-conseiller. »

- b) Le premier paragraphe de la sous-rubrique « **Sous-conseillers – Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée (« KBI »)** », à la page 12 du prospectus simplifié, est remplacé par ce qui suit :

« KBI agit à titre de sous-conseiller du gestionnaire du Mandat privé de dividendes mondiaux KBI Sun Life et du Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life, aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre le gestionnaire et KBI. »

- c) Le premier et le deuxième paragraphes de la rubrique « **Renseignements supplémentaires sur les conseillers en valeurs** », qui commence à la page 15, sont remplacés par ce qui suit :

« Il pourrait être difficile de faire valoir des droits conférés par la loi contre ABSLAMCPL, BTC, Cohen & Steers, Crescent, KBIGI, MFS, Schroders ou SLC U.S. parce qu'elles résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs sont situés à l'extérieur du Canada.

Les décisions de placement sont prises par une ou plusieurs équipes de gestionnaires de portefeuille dont les services sont retenus par PMSL ou les sous-conseillers des Fonds, y compris 1832 S.E.C., ABSLAMCPL, BlackRock Canada, BTC, Cohen & Steers,

Crescent, KBI, MFS GPC, MFS, Schroders, Gestion SLC ou Wellington, selon le cas. Les sous-conseillers sont sous la supervision du gestionnaire, à titre de gestionnaire de portefeuille des Fonds. Bien que le gestionnaire ait instauré des politiques et des procédures afin de surveiller les décisions de placement prises au nom des Fonds, ces décisions ne font l'objet d'aucune supervision, approbation ou ratification de la part d'un comité du gestionnaire ou d'un sous-conseiller. »

- d) La ligne portant sur le Fonds dans le tableau qui commence à la page 16 de la rubrique « **Renseignements supplémentaires sur les conseillers en valeurs** » est remplacée par ce qui suit :

Mandat privé d'actifs réels Sun Life	Christine Tan, CFA Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc.	Cogestionnaire Participe à la répartition stratégique et tactique de l'actif ainsi qu'à la sélection et à la supervision du gestionnaire sous-jacent
	Anthony Wu, CFA Gestionnaire de portefeuille	Gestion d'actifs PMSL inc.	Cogestionnaire Participe à la répartition stratégique et tactique de l'actif ainsi qu'à la sélection et à la supervision du gestionnaire sous-jacent
	Chhad Aul, CFA Chef des placements	Gestion d'actifs PMSL inc.	Cogestionnaire Participe à la répartition stratégique et tactique de l'actif ainsi qu'à la sélection et à la supervision du gestionnaire sous-jacent
	Ben Morton Gestionnaire de portefeuille principal	Cohen & Steers Capital Management, Inc.	Cogestionnaire Participe à la sélection des titres mondiaux
	Thuy Quynh Dang Gestionnaire de portefeuille	Cohen & Steers Capital Management, Inc.	Cogestionnaire Participe à la sélection des titres mondiaux
	Tyler Rosenlicht Gestionnaire de portefeuille	Cohen & Steers Capital Management, Inc.	Cogestionnaire Participe à la sélection des titres mondiaux
	Christopher DeNunzio Gestionnaire de portefeuille	Cohen & Steers Capital Management, Inc.	Cogestionnaire Participe à la sélection des titres mondiaux

	Richard Gable, CFA Directeur des placements et gestionnaire de portefeuille, Actions	MFS Institutional Advisors, Inc.*	Cogestionnaire Participe à la supervision du portefeuille et à la sélection des titres à revenu d'actions
	Mark Syn, CFA Directeur des placements et gestionnaire de portefeuille, Actions	MFS Institutional Advisors, Inc.*	Cogestionnaire Participe à la supervision du portefeuille et à la sélection des titres de capitaux propres

- e) Le dernier paragraphe à la page 36 du prospectus simplifié, à la rubrique « **Accords relatifs au courtage** », est remplacé par ce qui suit :

« Si un Fonds investit directement dans des titres plutôt qu'indirectement par l'intermédiaire d'un fonds sous-jacent, il est prévu que seules 1832 S.E.C., Cohen & Steers, MFS, MFS GPC et Wellington tiendront compte des biens et services relatifs à l'exécution d'ordres ou des biens et services relatifs à la recherche fournis par un courtier lorsqu'elles lui confieront la réalisation d'opérations entraînant des courtages pour le compte des Fonds pour lesquels elles agissent à titre de sous-conseiller. Un aperçu de la politique de chaque sous-conseiller sur l'emploi des courtages en échange de biens et services relatifs à l'exécution d'ordres et de biens et services relatifs à la recherche est présenté ci-après. »

- f) Les paragraphes qui suivent sont ajoutés à la page 37 du prospectus simplifié à la suite des paragraphes relatifs à « **1832 S.E.C.** » :

« **Cohen & Steers**

Cohen & Steers exécute des opérations par l'intermédiaire du pupitre de négociation de la société (le « pupitre de négociation »), qui est composé de négociateurs à New York, à Londres et à Hong Kong qui exercent leurs activités dans le cadre d'un système de gestion des ordres mondial. En règle générale, Cohen & Steers a le pouvoir discrétionnaire, en vertu de ses conventions de gestion de placements, de déterminer les courtiers dont il retient les services ainsi que les commissions payées à l'égard de chaque opération, sous réserve de son objectif d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour chaque opération. Le comité de négociation de Cohen & Steers supervise les politiques et les procédures relatives au processus de négociation, y compris la meilleure exécution, les approbations des contreparties à l'opération, les services de recherche et de courtage, la répartition des opérations et le redressement d'erreurs d'opération. Le comité de négociation tient chaque trimestre des réunions et est composé de membres des services du contentieux, de la conformité, des finances, des négociations, des opérations et des placements.

Cohen & Steers a le devoir de choisir les courtiers et d'autres plateformes de négociation qui offrent la meilleure exécution à ses clients. Cohen & Steers estime que l'obtention du plus bas courtage possible absolu n'est pas le seul facteur déterminant servant à établir ce qui constitue une opération exécutée au mieux des intérêts du client. Une opération est plutôt exécutée au mieux des intérêts du client lorsque l'opération représente la meilleure exécution dans son ensemble selon les circonstances. Mettre l'accent uniquement sur les taux de courtage pourrait faire en sorte que les contreparties perdent l'incitatif à offrir le niveau de service le plus élevé

qui soit et les renseignements les plus à jour. Même si les courtages sur les opérations sont relativement faciles à comparer, il importe d'évaluer la qualité d'exécution globale des opérations de portefeuille, particulièrement puisque le moment et les conditions du marché de deux opérations données sont habituellement différents. Le pupitre de négociation tient compte d'une gamme de facteurs lorsqu'il décide où et comment donner des ordres d'exécution au nom de ses clients, notamment d'une partie ou de la totalité des facteurs suivants : la liquidité du marché pour le titre et l'accès du courtier aux marchés; la sophistication des installations de négociation du courtier; le style et la stratégie de négociation, y compris les accords d'acheminement d'ordres; la vitesse d'exécution d'opérations; la capacité à gérer des négociations difficiles; la qualité de l'offre technologique; la solvabilité financière du courtier; la qualité du processus de règlement; le taux de courtage du courtier; la fiabilité et la qualité des exécutions; l'expertise en matière de négociation, y compris la spécialisation dans des secteurs, des régions ou des catégories d'actifs donnés; l'efficacité post-marché et la capacité à régler des opérations dans les délais impartis; la réputation et l'intégrité du courtier; et la confidentialité.

Sous réserve de l'exigence de rechercher les meilleures conditions d'exécution possible, Cohen & Steers recourt à des ententes de partage des courtages (les « EPC ») afin de permettre à la société d'obtenir des services de courtage ou de recherche en matière de placement (les « services admissibles ») au moyen des courtages versés par les clients. Cohen & Steers a négocié des EPC avec divers courtiers exécutants, en vertu desquelles le pupitre de négociation peut générer des crédits en négociant avec ces courtiers à des taux de courtage supérieurs au coût d'exécution (les « crédits de recherche »). Ces crédits de recherche peuvent ensuite être utilisés pour obtenir des services admissibles. Les services admissibles acquis au moyen de crédits de recherche sont parfois appelés dans le secteur des « paiements indirects au moyen de courtage ». »

- g) Le texte qui suit est ajouté à la page 68 du prospectus simplifié à la suite des paragraphes relatifs au « **Vote par procuration chez Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée** » :

« *Vote par procuration chez Cohen & Steers*

Cohen & Steers est assujettie à sa politique générale en matière d'exercice des droits de vote par procuration et son processus de vote par procuration est supervisé par le comité de vote par procuration de la société.

Comité de vote par procuration

Le comité de vote par procuration interne est chargé de définir et de maintenir la politique générale en matière d'exercice des droits de vote par procuration de Cohen & Steers, de superviser le processus de vote par procuration et d'évaluer si Cohen & Steers respecte ses obligations réglementaires et de gouvernance dans l'exercice du vote des procurations. Cohen & Steers a l'intention d'exercer les droits de vote rattachés à l'ensemble des titres de capitaux propres pour lesquels les clients lui ont donné le pouvoir d'exercer les droits de vote en conformité avec sa politique générale en matière d'exercice des droits de vote par procuration. Le vote par procuration est exercé de manière décentralisée, chaque analyste de placements étant responsable d'exercer les droits de vote à l'égard des sociétés qu'il couvre. Les gestionnaires de portefeuilles stratégiques supervisent ce processus. Les lignes directrices en matière de vote par procuration de Cohen & Steers sont régulièrement passées en revue par son comité de vote par procuration multidisciplinaire, lequel se compose de membres de ses services des placements, du contentieux et de la conformité.

Principes

Dans l'exercice de droits de vote, Cohen & Steers suit les principes généraux indiqués ci-après.

- La capacité d'exercer un droit de vote à l'égard d'un titre est un droit précieux qui doit par conséquent être considéré comme une partie de l'actif lui-même.
- Dans l'exercice de droits de vote, Cohen & Steers effectue une évaluation minutieuse des enjeux qui pourraient avoir une incidence importante sur les droits des actionnaires et la valeur du titre.
- Conformément aux principes fiduciaires généraux, l'exercice de droits de vote est toujours exercé avec soin, prudence et diligence raisonnable.
- Dans l'exercice de droits de vote au nom de clients, Cohen & Steers se conduit de la même façon que si elle était le propriétaire véritable des titres.
- Autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, Cohen & Steers prend part à chaque occasion de vote par les actionnaires.
- Les droits de vote ne sont pas automatiquement exercés en faveur de propositions appuyées par la direction.
- En aucun cas Cohen & Steers n'accepte d'élément de valeur en contrepartie d'un vote par procuration favorable.

Recours à des tiers

Cohen & Steers a retenu les services d'une société externe de services-conseils en procurations afin qu'elle fournisse de la recherche au sujet de ses sociétés émettrices. Cette recherche fait ressortir les secteurs dans lesquels les propositions de sociétés émettrices s'écartent des lignes directrices en matière de vote par procuration de Cohen & Steers, notamment lorsque les conseils ne sont pas suffisamment indépendants et lorsque la rémunération des membres de la haute direction n'est pas liée à la performance à long terme de la société. Bien que Cohen & Steers passe en revue la recherche de la société externe de services-conseils en procurations et examine attentivement toute explication fournie par les sociétés émettrices qui s'écartent des lignes directrices en matière de vote par procuration de Cohen & Steers (en accordant une pondération particulière aux preuves ou aux exemples précis fournis), la décision finale quant à la façon dont Cohen & Steers exerce son droit de vote appartient à ses professionnels en placement. Cohen & Steers passe en revue sa politique en matière d'exercice des droits de vote par procuration et en a pleinement conscience et, en règle générale, ne vote pas dans le même sens que la direction lorsqu'une proposition s'écarte de ses lignes directrices en matière de vote par procuration. »

- h) Le sous-titre de la sous-rubrique « **Vote par procuration chez KBI** », à la page 68, est remplacé par ce qui suit :

« Mandat privé de dividendes mondiaux KBI Sun Life et Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life »

- i) Le texte qui suit est ajouté comme onzième puce à la rubrique « **Contrats importants** », à la page 85 :

« la convention de sous-conseils datée du 7 août 2025, dans sa version pouvant être modifiée de temps à autre, intervenue entre le gestionnaire et Cohen & Steers Capital Management, Inc., dont il est question à la rubrique « Sous-conseillers »; »

- j) À la rubrique « **Actes constitutifs des Fonds et principaux événements des dix dernières années** », la ligne relative au Fonds dans le tableau qui commence à la page 211 est remplacée par ce qui suit :

Fonds	Date de création du Fonds et document de constitution	Modification importante au document de constitution	Événement important survenu dans les dix dernières années
Mandat privé d'actifs réels Sun Life	Le 29 janvier 2015, aux termes d'une annexe A modifiée et mise à jour, datée du 29 janvier 2015, de la déclaration de fiducie cadre des OPC PMSL.	Modifié et refondu le 13 juillet 2018 pour intégrer les Fonds Excel Sun Life dans la déclaration de fiducie cadre des Fonds. Modifié le 20 mai 2020 pour ajouter un article précisant que, lorsqu'il n'est pas possible de tenir une assemblée des porteurs de parts en personne pour un motif qui échappe au contrôle du fiduciaire, cette assemblée peut être tenue par voie électronique.	Le 5 février 2016, les parts de série E ont changé de désignation pour devenir des parts de série A. Le 31 octobre 2017, Sentry Investissements Inc. a cessé d'être sous-conseiller du Fonds, à la fermeture des bureaux. Le 1 ^{er} novembre 2017, a changé son nom, Fonds d'infrastructures Sentry Sun Life, pour Fonds d'infrastructures Sun Life. Depuis le 15 décembre 2017, Lazard Canada agit à titre de sous-conseiller du Fonds. Le 22 février 2019, les parts de série T5 et de série T8 ont changé de désignation pour devenir des parts de série A, et les parts de série F5 et de série F8 ont changé de désignation pour devenir des parts de série F. Le 31 mai 2019, l'objectif et les stratégies de placement du Fonds ont été modifiés. À la même date, MFS Gestion de placements Canada limitée et Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée sont devenues sous-conseillers du Fonds, et le nom du Fonds est

			passé de Fonds d'infrastructures Sun Life à Fonds d'actifs réels Sun Life. Le 26 février 2020, le nom du Fonds est passé de Fonds d'actifs réels Sun Life à Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Le 14 octobre 2025, les stratégies de placement du Fonds ont été modifiées, Lazard Asset Management (Canada), Inc. et Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée ont cessé d'exercer les fonctions de sous-conseillers du Fonds, Cohen & Steers Capital Management, Inc. a été nommée à titre de sous-conseiller du Fonds à l'égard du volet infrastructures du Fonds et le gestionnaire a pris en charge la gestion des volets ressources naturelles et/ou marchandises du Fonds.
--	--	--	---

- k) L'appel de note 8 apposé immédiatement à côté du nom du Fonds et la note en bas de page 8 à la page 240 du prospectus simplifié sont supprimés.
- l) Le texte suivant est ajouté à la page 243 du prospectus simplifié après les paragraphes de la sous-rubrique « ***Approche en matière de placement responsable du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers – Crescent*** » :

« ***Cohen & Steers***

Cohen & Steers utilise une approche relative à l'intégration de facteurs ESG pour gérer le portefeuille de sa partie du Mandat privé d'actifs réels Sun Life. Cohen & Steers tient compte des facteurs ESG ainsi que d'autres critères financiers et non financiers pertinents dans l'évaluation du rendement d'une société. Les facteurs ESG procurent des renseignements supplémentaires pour le processus de prise de décisions de placement et peuvent avoir une incidence sur le rendement à long terme des placements à la fois en fonction du risque et des rendements. Toutefois, de tels facteurs ESG peuvent occuper une place limitée et n'ont pas nécessairement une pondération élevée dans le processus de prise de décisions de placement. »

- m) Le sous-titre et les paragraphes de la sous-rubrique « ***Approche en matière de placement responsable du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers – KBI – Mandat privé d'actifs réels Sun Life et Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life*** », qui commence à la page 243 du prospectus simplifié, sont remplacés par ce qui suit :

« Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life

Pour le Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life, le processus de placement de KBI commence par un criblage inclusif (positif), par le repérage des sociétés qui exercent leurs activités sur une base durable et génèrent une part importante de leurs produits de la prestation de solutions à des problèmes environnementaux ou sociaux, notamment les changements climatiques, la détérioration de l'environnement, les inégalités, l'insécurité et de l'accès à des produits ou services d'eau, d'énergie propre, de la gestion des déchets, de nutrition, de santé et de bien-être. Ce processus de criblage de l'ensemble des placements est appuyé par une notation ESG discrétionnaire et exclusive pour chaque société qui compose les modèles d'évaluation des actions. Les sociétés qui ont de bonnes références ESG et qui ont un fort potentiel de produire des résultats positifs et mesurables sur les plans environnemental et social sont incluses ou auront une pondération supérieure dans le portefeuille.

En plus du criblage négatif décrit ci-dessus à l'échelle du cabinet, l'équipe des placements de ce Mandat applique un criblage d'exclusion supplémentaire relatif à la production d'électricité à base de charbon thermique, à l'exploitation minière de charbon thermique, à la fracturation aux fins de l'extraction pétrolière et gazière, aux armes à feu et autres armes, et aux prisons privées.

KBI ne vise pas des résultats ESG donnés; cependant, comme il est indiqué ci-dessus, elle applique un criblage d'inclusion ou positif à l'égard du Mandat privé d'infrastructures durables KBI Sun Life. »

- n) Les lignes concernant PMSL et Lazard Canada ainsi que la dernière ligne du tableau « **Détail du Fonds** », à la page 371, sont remplacées par ce qui suit au titre de cinquième et de sixième lignes :

Détail du Fonds

Gestionnaire de portefeuille (y compris la gestion de portefeuille des ressources naturelles et/ou des marchandises)	Gestion d'actifs PMSL inc. Toronto (Ontario)
Sous-conseiller (infrastructures)	Cohen & Steers Capital Management, Inc. New York (New York) É.-U.

- o) Toutes les mentions de Lazard Canada, ainsi que toute déclaration qui s'y rapporte, sont supprimées du prospectus simplifié.

2. Modification des stratégies de placement

Avec prise d'effet à la période de mise en œuvre, le prospectus simplifié est modifié comme suit pour tenir compte de la modification des stratégies de placement :

- a) Le texte de la sous-rubrique « **Stratégies de placement** » qui commence à la page 371 du prospectus simplifié est remplacé par ce qui suit :

« Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres mondiaux qui offrent une exposition à des actifs réels. Les actifs réels sont des actifs qui ont toujours maintenu une corrélation positive avec

l'inflation. Le Fonds peut obtenir une exposition à des actifs réels dans une gamme de secteurs et de catégories d'actifs. Parmi les actifs réels notons les suivants :

- les infrastructures;
- l'immobilier;
- les ressources naturelles;
- les marchandises.

Le Fonds peut obtenir une exposition aux marchandises au moyen de placements dans d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui ont une exposition aux marchandises. Le Fonds peut également obtenir une exposition aux marchandises au moyen de contrats à terme standardisé sur marchandises, d'options d'achat et de vente sur des contrats à terme standardisé sur marchandises et de swaps sur marchandises. Les marchandises peuvent comprendre les minéraux et les métaux précieux, le pétrole brut et le gaz naturel ainsi que les produits agricoles comme le blé, le maïs et le bétail.

Pour atteindre les objectifs de placement du Fonds :

- le gestionnaire de portefeuille répartira l'actif du Fonds entre les sous-conseillers et lui-même, chacun d'eux bénéficiant d'une expertise dans différents secteurs et différentes catégories d'actifs. Le gestionnaire de portefeuille et chaque sous-conseiller suivront leurs propres principes et stratégies de placement dans le cadre de leur répartition de l'actif afin de repérer les titres qui répondent à l'objectif de placement du Fonds. Le gestionnaire de portefeuille surveillera et rééquilibrera périodiquement l'actif du Fonds. La répartition de l'actif sera établie en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le gestionnaire de portefeuille, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds;
- le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres de capitaux propres étrangers;
- le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire;
- le gestionnaire de portefeuille a adopté l'approche en matière de placement responsable énoncée à la sous-rubrique « *Approche en matière de placement responsable du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers – PMSL* » qui commence à la page 241;
- Cohen & Steers a adopté l'approche en matière de placement responsable énoncée à la sous-rubrique « *Approche en matière de placement responsable du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers – Cohen & Steers* » qui commence à la page 243;
- MFS Gestion de placements Canada limitée a adopté l'approche en matière de placement responsable énoncée à la sous-rubrique « *Approche en matière de placement responsable du gestionnaire de portefeuille et des sous-conseillers – MFS GPC (pour les volets actions et titres à revenu fixe)* » qui commence à la page 244.

Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.

Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou afin de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Veillez vous reporter à l'exposé sous la rubrique « *Risque lié aux dérivés* » qui commence à la page 178 pour une description de certains types de dérivés et des risques qui sont associés à l'utilisation de dérivés.

Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres afin d'augmenter son rendement. Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié aux mises en pension, aux prises en pension et aux opérations de prêt de titres* » qui commence à la page 186 pour une description de ces opérations et de la façon dont le Fonds gère les risques associés à celles-ci.

Le Fonds peut également effectuer des ventes à découvert pourvu que ces opérations soient conformes à son objectif de placement et selon ce qui est permis par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, chaque sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Lorsque, selon le sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première en vigueur, laquelle consiste à souscrire ces titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera. Veillez vous reporter à la rubrique « *Risque lié à la vente à découvert* » à la page 188. »

Quels sont vos droits?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'OPC dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DU FONDS ET DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR DU FONDS

Mandat privé d'actifs réels Sun Life

(le « Fonds »)

La présente modification n° 1 datée du 13 août 2025 apportée à la version modifiée du prospectus simplifié datée du 28 juillet 2025, modifiant le prospectus simplifié daté du 26 juin 2025, et les documents intégrés par renvoi dans la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen de la version modifiée du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 13 août 2025.

(signé) « Oricia Smith »

Oricia Smith

Présidente, signant en qualité de chef de la direction de Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds

(signé) « Courtney Learmont »

Courtney Learmont

Première directrice financière de Gestion d'actifs PMSL inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs PMSL inc.,
à titre de fiduciaire et de gestionnaire du Fonds

(signé) « Michael Schofield »

Michael Schofield

Administrateur

(signé) « Sloane Litchen »

Sloane Litchen

Administratrice

GESTION D'ACTIFS PMSL INC.,
à titre de promoteur du Fonds

(signé) « Oricia Smith »

Oricia Smith

Présidente